

Déclaration finale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre adoptée le 12 octobre 2017 à l'Espace Reully (Paris 12^{ème})

A - Reconnaissance et défense des Droits / Action générale et Sociale

Valeur du Point de Pension Militaire d'Invalidité (PMI)

- La valeur du point de pension a été relevée de 14,40 € à compter du 1er janvier 2017 (arrêté du 1er août 2017). Nous étions en droit d'attendre une nouvelle augmentation de la valeur du point du fait de la revalorisation promise des indices de traitement de la Fonction publique annoncée par l'ancien Gouvernement et mise en avant lors de la discussion du projet de loi de Finances 2017. Celle-ci a été annulée dans le cadre des mesures de restrictions budgétaires prises par l'actuel Gouvernement.

La proposition de l'UFAC de réunir sur ce sujet une commission tripartite (Gouvernement, Parlement et Monde combattant) que le président de la République semble avoir acté dans sa réponse à l'UFAC du 28 avril 2017 serait l'occasion de faire le point : 1. La valeur du point accuse-t-elle un retard, si oui, de combien? - 2. Comment rattraper ce retard par étapes? - 3. Quel système mettre en place pour éviter une telle dérive à l'avenir? Nous attendons qu'une solution soit apportée très rapidement au rattrapage qui s'impose.

Attribution de la Campagne Double aux Anciens Combattants d'AFN (fonctionnaire et assimilés)

- Dans le cadre de l'égalité des droits entre les générations du Feu, octroi véritable du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants en Afrique du Nord concernés sur la base de la loi du 14 avril 1924 (art. 36) ce qui implique l'abrogation du décret 2010-960 du 29 juillet 2010, incontestablement inopérant.

La campagne double qui n'a jamais été liée par le passé, ni à des problèmes de carte du combattant ni à des questions de situations opérationnelles, doit reprendre à ses origines le problème du stationnement sur les territoires concernés pendant la durée du séjour des anciens d'Afrique du Nord.

Carte du Combattant aux Anciens d'Afrique du Nord

- Attribution de la carte du combattant aux militaires déployés sur le territoire Algérien entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 par référence à la carte du combattant accordée aux OPEX pour 4 mois de présence sur le territoire.

Aide aux Conjoints Survivants et son Extension aux Anciens Combattants les plus démunis

- L'allocation différentielle (transformée en aide complémentaire) aux conjoints survivants de l'ONAC/VG, était destinée à ceux d'entre eux qui se trouvaient confrontés à des difficultés financières.

Il faut garantir, au moins, le montant du seuil de pauvreté français dans l'attribution de l'Action sociale. Nous souhaitons qu'un effort tout particulier soit fait en direction des personnes les plus

démunies et les plus isolées. Dans ce cadre, le projet de loi de Finances 2018 doit prévoir une nouvelle revalorisation de l'Action sociale.

Veuves, Orphelins de Guerre et Pupilles de la Nation

Veuves : Amélioration pour les conjoints survivants de la majoration spéciale pour avoir apporté des soins de manière constante à leur mari, par la prise en compte d'une durée effective pouvant aller jusqu'à 40 années

Orphelins de Guerre et pupilles de la Nation : N'ayant constaté aucune évolution quant à ce problème malgré les commissions successives et rapports officiels, il est demandé :

- Que le principe d'égalité de traitement pour tous les orphelins de Guerre Fils et Filles des "Morts pour la France" soit clairement établi
- Que compte-tenu de l'âge avancé de la grande majorité des orphelins de Guerre et pupilles de la Nation, leur soit attribué l'équivalent de la Retraite du combattant et une demi part fiscale
- Que le cas des orphelins de Patriotes résistants à l'Occupation (PRO) soit traité dans le cadre du décret 2004-751 du 27 juillet 2004

Injustice touchant les Réfractaires et Patriotes Résistants à l'Occupation (PRO)

- L'attribution dans le cadre du Droit imprescriptible à réparation, du titre de Reconnaissance de la Nation aux Réfractaires et Patriotes résistants à l'Occupation (PRO)

Indemnisation des victimes des essais nucléaires

- L'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, nécessitant une modification de la loi 11 juin 2010. A ce jour, une infime quantité de dossiers d'indemnisation a été retenue

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

- Maintien des Services départementaux de l'ONAC/VG avec le personnel nécessaire et les crédits indispensables à leur fonctionnement et l'accompagnement de leurs missions.

L'UFAC rappelle son soutien à l'ONAC/VG et ses Services départementaux pour apporter une aide sociale de qualité à l'ensemble de ses ressortissants les plus démunis.

Institution Nationale des Invalides

L'UFAC rappelle également son soutien à l'Institution Nationale des Invalides, pôle d'excellence pour la réadaptation des blessés de guerre ou d'attentats.

B – Civisme et Mémoire

La commission Civisme et Mémoire s'est efforcée de préparer depuis 4 ans la réalisation de documents audiovisuels (DVD) qui puissent servir d'outils aux associations nationales de l'UFAC pour réaliser leurs initiatives en matière de Mémoire historique. Ainsi fut mis au point et diffusé un premier DVD : "27 Mai, Journée Nationale de la Résistance – Jean Moulin et la Libération" toujours disponible au secrétariat de l'UFAC. Cet automne 2017, elle émettra un deuxième DVD : "Libération... le retour de la République en 1945" disponible, également au secrétariat de l'UFAC. A partir de novembre, un autre DVD est en validation : "Le retour des camps".

L'expérience de présentation du premier DVD conduit la commission à souhaiter laisser inclure les commentaires du DVD par les responsables associatifs pour assurer les échanges avec le public.

Afin d'assurer la préparation d'une participation active aux cérémonies du Centième anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, du 75e anniversaire de la mort de

Jean MOULIN et de la création du Conseil National de la Résistance et de la Libération de la Corse, la commission réalisera des fiches d'information présentant des moyens d'animation.

Le lien Armée-Nation est un souci partagé par l'ensemble des Associations nationales de l'UFAC qui estiment nécessaire une rencontre entre elles en vue d'échanger leurs avis sur cette question.

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation, initiative essentielle pour les associations permettant de développer des actions de Mémoire historiques auprès des jeunes des Etablissements d'enseignement, doit être pérennisé.

D'autre part et sous l'autorité du Bureau national, la commission prépare et exécute les réponses aux questions particulières pouvant être posées.

C - Affaires Internationales

1. Renouvelle l'expression de son inquiétude face à la longue liste des atteintes à la paix et au respect des principes de la Charte des Nations Unies, aux violations des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire, qui marquent la situation internationale.

2. Condamne la persistance des conflits armés internationaux ou internes dont les principales victimes sont, et de très loin, les populations civiles, obligées, le plus souvent, de fuir les combats et les destructions. Cela les conduit à s'engager sur les routes dangereuses terrestres ou maritimes de la migration, de la barbarie du terrorisme international et, en particulier, du djihadisme. De plus, des menaces conduisant à une course aux armements, à la crise entre la Corée du Nord et les Etats-Unis et l'évocation effrayante et aberrante de l'éventualité d'une guerre nucléaire, renforcent un climat de méfiance. A cela s'ajoutent les graves catastrophes climatiques, les ouragans, les inondations, les incendies, la sécheresse et leurs conséquences, là encore, sur la vie des populations dont une recrudescence de la famine pour des millions de personnes.

3. Déploie à cet égard la négation par le Président des Etats-Unis du multilatéralisme et par sa dénonciation de traités et d'accords adoptés par les Etats-Unis après de longues négociations, ce qui rend plus difficile la solution des problèmes et renforce l'instabilité des relations internationales. A ce propos, l'UFAC est profondément choquée par le comportement du Président TRUMP à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies menaçant d'infliger à un pays sa destruction totale, ce qui est contraire à tous les principes fondamentaux de la Charte et constitue une offense directe à l'institution et à ses membres.

4. Se félicite, dans ce contexte, de la tenue et de la teneur du discours, également à l'Assemblée générale de l'O.N.U., du Président de la République française et de l'engagement ainsi donné de la lutte de la France pour la paix, notamment de son soutien aux négociations multilatérales dans le cadre de l'O.N.U. et des organisations gouvernementales régionales. C'est la seule démarche efficace pour la solution des conflits, de sa proposition de créer un groupe de contact réunissant tous les pays et les parties impliquées dans le conflit de la Syrie, afin de dégager la voie d'une solution politique, de sa volonté de poursuivre l'action pour la mise en œuvre de "l'Accord" de Paris sur le réchauffement climatique, impératif pour la sauvegarde de l'avenir de notre planète.

5. Adresse ses chaleureuses félicitations à la "coalition internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN)" à qui a été décerné le 4 octobre le Prix Nobel de la paix pour son action en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, signé en juillet par 122 pays, constituant un encouragement important à poursuivre l'action pour que les 8 pays ayant des armes nucléaires adhèrent à ce Traité.

6. Considère, face à l'incohérence et aux dangers de la situation internationale actuelle, que ces développements positifs représentent un pas sur la seule voie qui peut assurer un Monde plus pacifique et plus juste : le respect des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies, respect auquel tous les Etats membres se sont solennellement engagés.

D - Affaires Intérieures, Communication et Organisation

*** Se félicite** que la commission des Affaires Intérieures, Communication et Organisation ait mise en œuvre les résolutions de l'Assemblée Générale 2016. Le travail important sur le site web (www.ufac.eu) a été réalisé.

*** Demande** la participation des UDACVG pour rendre vivant le site qui doit être le reflet de l'activité de l'UFAC. A ce titre, chaque Union départementale mettra en place un correspondant en charge de transmettre ses informations vers le site web ; si le site est vivant, il sera consulté.

*** Souhaite** que les différents comptes rendus des commissions soient accessibles via une partie "Abonnés" et sécurisée du site (avec identifiant et mot de passe).

*** Souhaite** qu'à chaque parution du bulletin UFAC Informations, un récapitulatif soit fait sur la "vie" des commissions.

*** Rappelle** que le sigle UFAC désigne exclusivement la Confédération nationale, le sigle UDAC étant réservé aux Unions départementales.

*** Remercie** les membres du Comité de rédaction du travail fourni pour l'élaboration du bulletin UFAC Informations.